



**Province de Québec, le 6 juin 2017**  
**Municipalité La Rédemption.**

Lundi le cinq (5) juin 2017 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Madeleine Perreault, maire suppléante, madame Patricia Lavoie; messieurs les conseillers Michael Langlois, Simon-Yvan Caron et Jean-Yves Deschênes

Madame Nadine Roussy directrice générale était aussi présente.

- 1-2 **17-121 Ouverture de la séance**  
Madame la pro- maire ouvre la séance par un moment de réflexion. Elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Sur proposition de Simon-Yvan Caron, et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour et de conserver l'item «Affaires nouvelles ouvert».
3. **17-122 Lecture et adoption du procès-verbal**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçu les copies du procès-verbal de la séance régulière du 8-18 mai, la directrice demande une dispense de lecture. Sur proposition de madame Patricia Lavoie, conseillère, résolu à l'unanimité d'adopter les dit procès-verbaux.
- 4- **17-123 Acceptation des comptes**  
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, conseiller appuyé à l'unanimité, d'accepter les comptes du mois au montant de 91 440.89\$ incluant les comptes payée en résolution à la réunion régulière de mai.
5. **17-124 Autorisation paiement de facture Napa**  
Sur proposition de monsieur Jean-Yves Deschênes, conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture 702-356849 au montant de pour 3 567.23\$ pour le compresseur du garage.
- 6- **17-125 Autorisation paiement de facture Ecocentre**  
Sur proposition de Monsieur Michael Langlois conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture de L'ÉCOCENTRE au montant de 9 328.96\$ Cette facture représente les frais de dispositions des résidus suite à l'incendie du garage et de la caserne.
- 7- **17-126 Autorisation paiement de facture Ville de Mont-joli**  
Sur proposition de Monsieur Jean-Yves Deschênes appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 17 568 au montant de 3 179.38\$ .
- 8- **17-127 Autorisation paiement de facture quotes -part MRC**  
Sur proposition de monsieur Michael Langlois, conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture 33745 au montant de 16 147.69\$ pour le premier de versement de trois.
9. **17-128 Autorisation 1er versement SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
Sur proposition de madame Patricia Lavoie , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture 99400 au ministère de la sécurité publique pour le premier versement de la sureté du Québec au montant de 9 180.\$
- 10- **17-129 Autorisation paiement de facture ALARMES 911**  
Sur proposition de madame Patricia Lavoie conseillère, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer la facture de 2 065.36\$ de Alarme 911 pour l'installation d'un système de sécurité au pavillon des loisirs à cause des méfaits commis sur les équipements municipaux.
- 11- **17-130 Constat d'infraction CNESST**  
Sur proposition monsieur Simon-Yvan Caron , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de payer le billet d'infraction de la CNESST au montant de 2448.\$ + 27\$ de frais de cour. Le conseil avait

plaider non-coupable au premier avis. puisqu'une audience ( de pro-forma) est prévue pour le 12 juin prochain. Puisque la municipalité doit être représentée par un avocat, la recommandation des services juridiques, de Tremblay Bois Migneault Lemay est de payer le constat d'infraction étant donné que le service d'un avocat peut s'avérer plus onéreux. L'infraction consiste à avoir utilisé le chargeur dans une carrière sablière et de procéder au chargement dont la paroi de façade excédait de plus de 3 mètres la hauteur du godet à portée maximale.

- 12- **17-131** **Limite de vitesse, Chemin de La Montagne**  
Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron, conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de décréter la vitesse permise sur le chemin de La Montagne à 50 km/h . Pour se conformer à la procédure de réglementation, un avis de motion, donné par monsieur Jean-Yves Deschênes voulant que le règlement soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Ce règlement vise intégrer la vitesse du chemin de la Montagne au règlement existant et appliqué par la sûreté du Québec.
- 13- **17-132** **Demande de don le Mistral**  
Sur proposition de madame Patricia Lavoie, conseillère, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de verser en don 50\$ pour le mérite scolaire du Mistral.
- 14 **17-133** **Producteur de lait du BSL: résolution d'appui**
- CONSIDÉRANT** que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;
- CONSIDÉRANT** que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;
- CONSIDÉRANT** que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);
- CONSIDÉRANT** que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- CONSIDÉRANT** que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;
- CONSIDÉRANT** que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au

- Canada;
- CONSIDÉRANT** que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;
- CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;
- CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;
- CONSIDÉRANT** que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

***Pour toutes ces raisons***

Sur proposition de madame Patricia Lavoie , conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de

***Demande au gouvernement du Canada :***

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

- 15 **17-134** **Autorisation paiement de facture Richard Poirier et frères**  
 Sur proposition de monsieur Michael Langlois appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de la Rédemption d'autoriser les factures suivantes
- #54035 au montant de 1 112.85 30 avril 2017
  - #54045 au montant de 1 540.26 30 avril 2017
  - #54046 au montant de 1 540.26 29 avril 2017
  - #54345 au montant de 342.29 30 mai 2017
- C'est factures représentent plusieurs travaux réalisés afin de conforme de façon sécuritaire le pavillon des loisirs suite à la relocalisation des travaux public. .L'ajout d'un panneau électrique et fourniture , prise extension, soudeuse,
- 16- **17-135** **Programmation de travaux de voirie été 2017**  
 Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil d'autoriser les travaux de voirie été 2017 dans les suivants:
- Rang 2:  
 -remettre gravelle et refaire 2 ponceaux 15 et 18 rang
- Rang 6:  
 -creuser le talus dans la côte à Zénon Soucy  
 -étendre de la gravelle à partir de 57 du rang 6 jusqu'au lot à Zénon Soucy au bout du rang 6
- Rang 4:  
 - gravelle, rebords aqueduc jusqu'à Jocelyn Audit à creuser  
 -poser un ponceau entre Gédéon Parent et Réjean Audit
- Rang 9:  
 -ponceau à refaire face au 26 rang 9  
 partie de la côte à partir de JC Bérubé jusqu'au petit ruisseau noir  
 -gravelle au bout du rang 9

-refaire ponceau entre Camilien Bérubé et JC Mongeon et ajouter  
gravelle  
-refaire ponceau entre 2 et 6 du rang

**17- 17-136 Projet Ski-hors-piste de la montagne**

Sur proposition de madame Patricia Lavoie , conseillère, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de La Rédemption, mandate monsieur Bruno Béliveau, ingénieur Forestiers à conclure les ententes avec le ministères afin de consolider les sentiers de ski hors piste pour éviter des coupes forestières. Monsieur Béliveau à aussi le mandat de déposer un projet de mise à niveau des sentiers et de bonifier les installations déjà existent. Ce projet sera déposé à la MRC de LA Mitis et à d'autres ministères.

**AFFAIRES NOUVELLES :**

**19A) 17-137 Travaux de pulvo Rg8**

Sur proposition de monsieur Simon-Yvan Caron appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil d'autoriser le pulvo pour le rang 8 le tarif horaire est de 615\$ de l'heures . le conseil autorise 10heures de travaux pour le pulvo. Les frais de mobilisation et de démobilitation sont de 135 de l'heure et le transport de l'opérateur de 80\$ de l'heures.

**19B) 17-138 ACHAT D'UNE SOUDEUSE MILLER**

Sur proposition de monsieur Michael Langlois conseiller, appuyée et résolue à l'unanimité par le conseil de la municipalité de La rédemption de procéder à l'achat d'une soudeuse de marque Miller 3926 semi automatique la soumission est de

**20. Période de questions**

**21. 17-139 Fermeture de l'assemblée**

Après la période de questions, il est proposé par Michael Langlois résolu à l'unanimité la fermeture de l'assemblée à 9h15

Je, Madeleine Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

**Madeleine Perreault**  
Pro-maire

---

**Nadine Roussy**  
Directrice générale